

PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 7 avril 1981

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'une Convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède (ensemble un Protocole).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1928, 2107 et in-8° 414.

Sénat : 203 et 266 (1980-1981).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède, ensemble un Protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède, signés à Stockholm le 12 décembre 1979, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1981.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 1928 de l'Assemblée nationale (6^e législ.).